



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Fabrice Moscheni et consorts déposée le 8 février 2022**

« À l'instar du climat, la Ville de Lausanne a-t-elle aussi un plan pour ses commerçants ? »

Lausanne, le 27 octobre 2022

**Rappel de l'interpellation**

*« De nombreux chantiers sont en cours dans la Ville de Lausanne et ont un impact non négligeable sur les activités des Lausannois. On peut mentionner les travaux de la gare de Lausanne et du Grand Pont. Ces travaux ont un fort impact sur les activités du tissu économique lausannois qui tel un écosystème se voit menacé. Récemment, des commerçants du quartier sous-gare ont exprimé leur inquiétude. Pour cause du chantier de la gare, certains ont perdu plus de 50% de leur chiffre d'affaires. Un commerçant déclare « Ils ont tué notre rue. C'est mort. » Rappelons que les travaux de la Gare viennent de commencer et devraient durer dix ans.*

*Selon les commerçants les impacts nuisibles des travaux sur leurs activités proviennent de la fermeture partielle ou complète des rues, perte d'accessibilité, flux de passants en chute libre, difficulté à se garer, nuisances sonores ou sismiques. »*

**Préambule**

Chaque année, un nombre important de chantiers de génie civil se déroulent sur le territoire lausannois. Ces chantiers ont des impacts variables sur le domaine public, notamment sur la gestion de la mobilité : de la réalisation de fouilles, pour le remplacement ou l'extension de conduites souterraines qui comportent une occupation temporaire et très localisée du domaine public, aux travaux d'envergure d'entretien ou de réaménagement de voirie, comme la rénovation de l'ouvrage du Grand-Pont qui imposent d'importants reports de la circulation. En sus des chantiers organisés et sous responsabilité de la Ville, s'ajoutent les chantiers dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas de la compétence communale et qui peuvent avoir un impact sur la circulation, comme les travaux d'aménagement de la gare de Lausanne, qui sont sous la responsabilité des CFF dans le cadre du projet Léman 2030, ou le chantier de construction du tramway t1 dont le pilotage est assuré par les tl sur délégation cantonale.

Un important travail de coordination des chantiers est effectué en amont afin d'éviter un important cumul des impacts sur la circulation. Cette coordination technique interservices implique non seulement tous les acteurs « constructeurs » de l'administration communale<sup>1</sup> mais également des entités privées comme les tl et Swisscom. Ce travail permet de prioriser les interventions, en fonction des besoins en entretien ou en développement du patrimoine, tout en garantissant une accessibilité correcte à la ville et à son hyper centre. Ce travail permet d'identifier pour chaque année, les axes routiers à préserver

---

<sup>1</sup> Service de l'eau, Services Industriels, Service des parcs et domaines (SPADOM), etc.

d'interventions afin qu'ils puissent absorber les reports de circulation depuis les autres axes. La coordination des chantiers permet de plus de concentrer les interventions constructives des différents services dans un souci d'économicité et de réduction des nuisances pour les usagers et riverains du domaine public ; par exemple les Services de l'eau et des réseaux industriels interviennent en premier lieu pour remplacer les conduites souterraines, le service Mobilité et aménagements publics pour requalifier l'espace public une fois la fouille remblayée et le Service des parcs et domaines pour procéder à l'arborisation.

Toutefois, les chantiers d'envergure et aux longues temporalités d'exécution comportent un lot de nuisances et de perturbations qui ne peuvent pas être évitées ; ces dernières sont maîtrisées au mieux, dans l'objectif de l'intérêt public de l'intervention. S'y ajoute le fait que certains chantiers peuvent être reportés suite à d'éventuelles procédures d'oppositions ou de recours dans le cadre de leur mise à l'enquête, ce qui peut affecter la coordination des différentes interventions métiers effectuée en amont.

### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### **Question 1 : Quelle est la liste des travaux majeurs qui auront lieu/commenceront à Lausanne d'ici 2025 ?**

Les réponses aux questions n°1 et 2 sont regroupées afin d'en faciliter la lecture.

#### **Question 2 : Pour chacun de ces travaux, quels sont les budgets et les sources de financement ?**

Tous les crédits indiqués sont publiés sur le site internet de la Ville et sont adoptés par le Conseil Communal. Toutes les informations données sont publiques et restent accessibles. La réponse aux questions n°1 et 2 a ainsi une valeur de rappel d'informations pour les crédits votés ou à venir pour décision du Conseil prochainement.

Un nombre important de travaux d'envergure ont un maître d'ouvrage autre que la Ville de Lausanne. Néanmoins, la Ville est impliquée comme partenaire dans le pilotage de ces chantiers, ce qui lui permet de défendre ses intérêts. Actuellement, la Ville est impliquée comme partenaire dans les chantiers suivants :

- l'agrandissement de la gare de Lausanne, piloté par les CFF dans le cadre du Programme Léman 2030 et financé en majeure partie par le fonds fédéral « Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) », pour un montant total d'environ CHF 1,3 milliard pour l'ensemble des travaux sur le Nœud de Lausanne. La Ville de Lausanne contribue au projet à raison de CHF 22,4 millions pour l'aménagement de l'interface multimodale de la Place de la Gare, financée via le préavis N°2019-51: « *Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme « Léman 2030 »* » ;
- la construction du nouveau tramway t1 Flon-Renens, piloté par les tl, financée par le Canton de Vaud et le Programme d'agglomération de la Confédération pour un montant total de CHF 366,7 millions pour les infrastructures et de CHF 110,8 millions pour le système de transport. La Ville de Lausanne contribue au projet à raison de CHF 20,6 millions, pour les travaux de renouvellement des réseaux et les

compléments d'aménagement des espaces publics sur son territoire, financés via le préavis N° 2016/16 « Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tramway entre la gare de Renens et la place de l'Europe à Lausanne - Demande d'un crédit de réalisation » ;

- le développement des métros m2 et m3, pour lesquels la Ville va accompagner les aménagements et requalifications des espaces publics ; à ce stade, les études sont en cours et les répartitions financières seront déterminées par la suite.

Les chantiers majeurs pilotés et financés par la Ville, en cours ou dont le démarrage est actuellement prévu d'ici à 2025, sont les suivants<sup>2</sup>:

- BHNS – Grand-Pont : reconstruction du tablier du pont et de la structure chaussée, renouvellement de l'éclairage public ; budget de CHF 10 millions, financé par le préavis N° 2016/17<sup>3</sup> ;
- BHNS – Avenue de Morges : renouvellement des conduites souterraines, aménagements pour bus à haut niveau de service ; budget de CHF 5,1 millions, financé par le préavis N° 2016/17<sup>4</sup> ;
- avenue d'Echallens (secteur Montétan Ouest) : requalification de l'espace public libéré du LEB, budget CHF 3,1 millions (préavis à voter) ;
- avenue de Cour (partie ouest Figuiers-Montoie) : renouvellement des conduites souterraines, aménagement des espaces publics, création d'une zone modérée; budget de CHF 3,5 millions, financé par le préavis Crédits-cadres annuels 2023-2024 ;
- chemin de Boisy : renouvellement des conduites souterraines, aménagement des espaces publics, nouvelle arborisation, renouvellement de l'éclairage public; budget total de CHF 9'280'000.-, dont CHF 5'200'000.- pour les réseaux et l'éclairage public, figure au Plan des investissements 2022-2025<sup>5</sup>, auxquels s'ajoutent CHF 4'280'000.- pour les travaux d'espaces publics, financés via le préavis Crédits-cadres annuels 2025-2026<sup>6</sup>;
- quartier des Fleurettes : renouvellement des conduites souterraines, aménagements des espaces publics et arborisation; budget d'environ CHF 11 millions, dont CHF 6,2 millions financés via le préavis Crédits-cadres annuels 2025-2026 ;
- chemin du Martinet : liaison mobilité active; budget de CHF 1,5 millions, financé via le préavis Crédits-cadres annuels 2025-2026;
- chemin de Maillefer : prolongement de la ligne 3 et requalification de l'espace public; budget estimé à CHF 3,2 millions, financé par un préavis spécifique et figurant au Plan des investissements 2022-2025<sup>7</sup>.

---

<sup>2</sup> Les budgets et sources de financement pour les chantiers 2025 et suivants ne sont pas encore arrêtés.

<sup>3</sup> Préavis N° 2016/17 « Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - PALM 2007 - Etape A (2011-2014) - Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Confrérie et Saint-François : demande de crédits de réalisation ».

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Préavis N° 2021/51 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2022 - Plan des investissements pour les années 2022 à 2025 ».

<sup>6</sup> Préavis N° 2020/45 - Crédits-cadres annuels 2021 - Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic - Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux - Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels - Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires - Entretien de surfaces privées communales

<sup>7</sup> Préavis N° 2021/51 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2022 - Plan des investissements pour les années 2022 à 2025 ».



Il convient de préciser que les chantiers prévoyant des interventions localisées et ayant peu d'impacts sur la gestion de la circulation ne sont pas inclus dans cette liste. Certains chantiers pourraient être reportés pour des raisons de coordination, de retards dans la procédure de mise à l'enquête, etc. En revanche, d'autres chantiers d'envergure pourraient être organisés d'ici à 2025 afin de répondre à des besoins de renouvellement ou à des nouvelles priorisations dans l'aménagement des espaces publics. Ainsi les budgets de certains chantiers, dont le démarrage est prévu après 2024, sont encore en cours de définition.

**Question 3 : Pour chacun de ces travaux : quelles sont les mesures prévues par la Ville pour aider les commerçants si aides pécuniaires/subventions ? Quels sont les budgets prévus ?**

La Ville de Lausanne, comme les autres collectivités publiques suisses, n'a pas pour politique d'allouer d'indemnités à des acteurs privés et/ou économiques en raison de pertes de gains ou de valeur durant un chantier. La Ville entre en matière dans des cas spécifiques, par exemple lorsqu'un chantier routier implique de fermer temporairement une activité commerciale. La Ville de Lausanne prévoit des mesures de communication, en accompagnement aux chantiers, dont l'envergure est proportionnelle à l'ampleur de ces derniers : de la pose de chevalets et affichettes aux entrées des immeubles riverains, aux communiqués de presse et aux publications sur les réseaux sociaux, en passant par des campagnes de communication très étendues comme dans le cas de l'ouvrage du Grand-Pont.

De plus, pour la construction du tram, des médiateurs chantier ont été engagés afin de faire le lien avec les riveraines, riverains, commerçants et commerçantes. Ils se tiennent ainsi à disposition pour répondre à toutes les questions et font remonter les informations et demandes de renseignements. De même, dans le cadre du chantier du Grand-Pont, les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Lausanne ont régulièrement rencontré les acteurs et actrices économiques directement impactés par ces travaux. Ces mesures de communication et leur financement sont prévus dans chaque rapport-préavis spécifique. Leur montant dépend de l'ampleur de la communication prévue.

**Question 4 : À moyen terme, quel sera l'impact estimé par la Municipalité des travaux sur l'écosystème économique lausannois (e. g. nombre de faillites, disparition de certains types d'activité, nombre de places de travail, évolution de la masse fiscale ...) ? Quelles sont les mesures que la Ville a mises en place pour soutenir la relance économique de la Ville ?**

Il convient de rappeler d'abord que, d'après les données de la Statistique structurelle des entreprises de l'Office fédéral de la statistique, l'écosystème économique lausannois repose sur un large pan d'activités. Celles apparentées au domaine de la santé représentent l'apport le plus substantiel à l'emploi lausannois (plus de 20 %). Au cours des années 2010, à elles seules, ces activités ont apporté à Lausanne une croissance de plus de 7'000 emplois, soit une progression de l'ordre de 30 %. Comparée aux quelque 12'000 emplois supplémentaires recensés à Lausanne entre 2011 et 2020, la contribution de cette branche représente une part d'environ 60 %.

Le commerce de détail, qui représente pour sa part environ 5 % de l'emploi lausannois, a connu une diminution durant la dernière décennie à cause de la pression des nouvelles tendances de consommation, en particulier le commerce en ligne, le tourisme commercial ou encore des formes de concentration sur les grandes enseignes. Ces tendances touchent

tous les cœurs des villes suisses et se sont traduites par la diminution des effectifs de l'emploi de la branche (un recul de l'ordre de 10 %) et une diminution corollaire de la part du commerce de détail dans l'emploi total (de l'ordre de 1 point). Pour référence, les dernières données disponibles (relevé OFS pour 2020), font état à Lausanne d'environ 6'400 emplois (5'000 en équivalents plein temps) pour quelque 1'100 établissements (y compris chacun des lieux de vente des enseignes présentes à plusieurs endroits de la ville). On note encore, en termes de masse fiscale, que ce type d'activité ne génère pas de volumes importants d'impôt sur les personnes morales, l'impact fiscal global restant donc marginal.

Il n'est pas à douter que, pour quelques cas, les travaux génèrent des situations difficiles. Généralement, toutefois, la cause déterminante d'une éventuelle cessation d'activité est rarement unique, mais intervient plutôt parmi une série de conditions diverses qui ont concouru à fragiliser l'activité en question et dont une ou plusieurs s'avèrent fatales à un moment donné. Par exemple, la concurrence du commerce en ligne rend certains segments excessivement difficiles pour une petite enseigne dont les stocks ne peuvent rivaliser ni en diversité ni en prix unitaire par rapport à ceux des grands enseignes et des prestataires internationaux en ligne.

De manière plus générale, la Municipalité considère que les travaux en question ont pour objectif d'accroître l'accessibilité et l'attractivité de Lausanne et de renforcer ainsi son rôle de ville-centre, son rayonnement et, partant, les opportunités de développement économique qui se présenteront durant les années à venir. Dans cette évolution de moyen et long terme, la démographie des entreprises enregistre à la fois des cessations d'activités aussi bien que des créations ou d'augmentations d'emploi chez d'autres acteurs économiques. Lausanne dispose en ce sens d'un exemple instructif qui permet de situer les enjeux qui préoccupent les auteurs de l'interpellation.

Le 24 novembre 2002, en votation populaire, le peuple approuvait la création du m2 qui allait être inauguré le 18 septembre 2008. Sur l'arc de la vingtaine d'années passées depuis la votation populaire, il est possible de mesurer l'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'emplois localisés à proximité immédiate du tracé sur le nord de la ligne. Ainsi, pour le quartier statistique 12 - Sallaz/Vennes/Séchaud, l'augmentation du nombre d'habitants a été de 32 % entre 2002 et 2021 (soit quelque 4'000 habitants supplémentaires), alors qu'elle a été de 16 % pour Lausanne au total (+20'000). Pour le secteur statistique 1203 – Route de Berne, cette croissance a été de 220 %, le succès du complexe des Fiches étant étroitement lié à la contraction considérable du temps de parcours vers la gare CFF que l'ancienne ligne tl 5 assurait avant la mise en service du m2. Sur le plan de l'emploi, l'augmentation de l'activité économique le long de la Route de Berne et vers le Biopôle de Lausanne-Vennes a été encore plus importante. Pour le quartier statistique 12 - Sallaz/Vennes/Séchaud, la croissance de l'emploi entre 2001 et 2020 (dernier relevé disponible de la statistique fédérale sur les entreprises) a été de 90 % (3'800 emplois supplémentaires), alors qu'elle a été d'environ 45 % pour l'ensemble de Lausanne. Sans pouvoir réduire le développement des activités au CHUV et le déploiement du campus du Biopôle uniquement au facteur d'accessibilité, il est incontestable que la facilité de desserte proposée par le m2 a concouru fortement à leur essor.

De manière analogue, la Municipalité considère que la modernisation de la ville et de ses infrastructures constituent un atout déterminant pour l'attractivité économique. A terme, les désagréments que les chantiers occasionnent ne restent pas moins des occurrences inévitables dans la vie de la collectivité et dans l'évolution de son territoire. Les travaux en question, à défaut desquels les opportunités seraient moins propices pour améliorer le nombre d'emplois par habitants à Lausanne, contribueront à renforcer la position de

centralité de Lausanne dans l'armature du territoire régional, cantonal et national et, partant, du développement de sa place économique.

En ce qui concerne enfin les mesures de soutien entreprises par la Municipalité pour soutenir le commerce lausannois ainsi que la restauration touchées par la crise sanitaire, on note les éléments suivants. En parallèle aux autorisations d'extension de terrasses des établissements de restauration, en voie de pérennisation, la Municipalité a accordé la gratuité aux anticipations commerciales des magasins, des stands de marché et des terrasses des établissements lausannois (pour l'équivalent de CHF 5.2 millions) ainsi que le renoncement à la perception de loyers commerciaux et de DDP (pour CHF 4.2 millions). De surcroît, la Municipalité a conduit une opération de soutien au commerce lausannois, en partenariat avec la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL), en imprimant une édition spéciale de bons Enjoy Lausanne. Le bilan de cette opération a été détaillé dans la réponse du 23 juin 2022 à la question n° 18 de M. Pierre Conscience, déposée le 5 avril 2022, « *Crise sanitaire et commerçants* ». La SCCL a tiré un bilan particulièrement positif de l'action de soutien de la Ville qui a permis de générer un volume supplémentaire de chiffre d'affaires estimé à plus de CHF 5 millions. La Municipalité a aussi constitué un Fonds pour le soutien des acteurs et actrices économiques touchés par la crise sanitaire qui permettra des interventions ciblées en ce sens.

**Question 5 : Un impact important de la perte d'activité et, selon les commerçants, la difficulté à se parquer. La Municipalité confirme-t-elle cette affirmation ? Sinon, quels sont les arguments de sa réfutation ?**

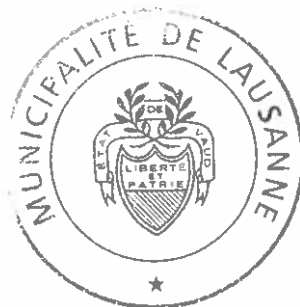
Comme les exemples en Suisse et en Europe le démontrent, diminuer les nuisances liées au trafic individuel, ainsi qu'investir dans des espaces publics conviviaux, offrant un séjour agréable et accessible à toutes et tous, sont des facteurs décisifs de renforcement de l'attractivité économique de la ville. Les mesures fortes en matière d'organisation de la mobilité et de valorisation de l'espace public voulues par la Municipalité visent précisément à non seulement augmenter la qualité de vie des habitantes et habitants et permettre à la Ville de s'adapter à l'urgence climatique, mais également à augmenter l'attractivité économique de la ville.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Fabrice Moscheni et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 octobre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

